

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à l'espace culturel et sportif de Montbeton, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric		BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric	X	MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric		REY	Denis	X
BELBEZE EN LOMAGNE	SCORCIONE	Daniel	X	REGHENAZ	Jean-Claude	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDES	Christian	X	BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis		CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette	X	LESEIGNEUR	Catherine	
BOURRET	DUSSAUX	Eric	X	COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	X
CANALS	PURCHA	François	X	BLATCHÉ	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André	X	BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François		LADEVEZE	Josine	X
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	VIEILLAME	Raymond		DAMAGGIO	Gisèle	X
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme		DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	BAGES	Catherine	X	EVARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe	X	ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	DELLAC	Patrick	X	SEVEGNES	Olivier	
COUTURES	MORO	Géraldine	X	PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel		GIGOUT	Pierre	X
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	DAURE	Gilbert	X	PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	X
ESPAIS	PINCEMIN	Bernard		BERTHOUMIEU	Jean-Claude	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe	X	DUPUY	Annie	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

AR Prefecture

082-258200 COMMUNES 211-DCS20250211_03-DE
Reçu le 11/02/2025

FABAS POZZA

DELEGUÉS / DELEGUÉES

TITULAIRES

SUPPLEANTS

PRENOM

PRESENT

NOM

PRENOM

PRESENT

Christian

GRAILHE

Stéphane

X

Nadine

MIRAMONT

Alain

Jean-Louis

ESCARNOT

Michel

Pierre

X

POUJAL

Julien

René

MOLLIMARD

Claire

Alain

X

LE THOMAS

Christine

Roland

X

FILIPE

Jean

Philippe

X

BONNECAZE

Laurent

Marc

MANDERSCHIED

Florence

Pascal

BALAT

Benoît

Francine

PIZZOLATO

Carole

Bernard

X

ANGLADE

Jean-François

Jean-Louis

X

COUTANCIER

Jean

Philippe

RENARD

Claude

Jean-Claude

X

MOULY

Michel

Patrice

DEPASSE

André

X

Yoann

BARNAC

Jacques

X

Christian

X

UFFERTE

Alain

Serge

SUBERVILLE

Christophe

Serge

X

NOUGAYREDE

Bernard

Pascal

FOURTANET

Christelle

X

Frédéric

X

PAILLAS

Eric

Jérôme

BOCHU

Jean-Luc

Thierry

SAMAIN

Hugues

Dominique

X

VIGUIÉ

Jean-Philippe

Vincent

VANNESTE

Bernard

Francis

X

GARRET

Guillaume

Françoise

X

ALFONSO

David

Michel

AUBRY

Nathalie

Franck

BOUZEID

Joseph

Marc

CROS

Emmanuel

Bruno

PINETRE

Michel

Alain

SOULAYRÈS

Isabelle

Yann

DABASSE

Jean-Pierre

Didier

CASTEBRUNET

Florian

X

Didier

X

GIRAUDOT

Léa

Bernard

X

LASFARGEAS

Thierry

Jean-Franck

GERVAIS

Hugues

Nils

BEDEL

Gwendal

Jacques

X

QUINTALLET

Maurice

Brigitte

X

VALLEZ

Cédric

Jean-Michel

COUREAU

Pierre

Christian

X

MAZILLE

Pierre

Philippe

LARUE-DORCHIES

Jocelyne

Jean-Marc

LEMOUZY

Fabienne

X

Jean-Paul

METTEFEU

Bernard

Bernard

FREYTAG

Uwe

Raymond

X

TESTAS

Pierre

Marie-Bernard

X

ALY-BERIL

Eliot

Danielle

ESCUDE

Vanessa

Patrick

BUSSO

Claude

X

Michel

NOBY

Jean-Claude

Philippe

X

ROUS

Gilles

David

X

FERRADOU

Jean-Claude

Jean-Marie

DABASSE

Daniel

Yves

X

LACOMBE

José

Christian

FEUTRIER

Francis

X

Francine

X

PRADEL

Nicole

Guillaume

GUICHARD

Baptiste

Jean-Christophe

LERMINEZ

Philippe

Valérie

BELREPAYRE

Rémy

X

Pascal

DEJEAN

Sébastien

Didier

COLMAGRO

Jean-Jacques

X

Gilles

DOMINICE

Philippe

Patrice

COURRECH

Francis

Pierre

SANAC

Christophe

Danielle

NAUROY

Monique

Anthony

X

FREMONT

Patricia

Marie-Claude

BOUTON

Bernard

X

Jacques

DARNIÈRE

Dominique

Jean-Claude

X

ROGE

Jean-Louis

Danielle

X

GRAND

Paul

Robert

X

GAUTIÉ

Claude

Christophe

COLOS

Bertrand

X

Annie

LOUSSERT

Bérangère

AR Prefecture

082-2582097 COMMUNES 11-DCS20250211_03-DE
Reçu le 11/02/2025

DELEGUÉS / DELEGUÉES

TITULAIRES

SUPPLEANTS

PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
Thierry	X	NADALIN	Karine	
Bernard		DARPARENS	Fabien	
Didier	X	TISSEDRE	Christian	
Christian		FAURÉ	Mickaël	
Gérard		JANNIN	Michel	X
Jean-Claude		LAMERA	Emeline	
Jean-Luc		VIREL	Delphine	
Annie	X	DESMOULIN	Dominique	
Marc		RIVERA	Antonella	
Jacques	X	CHEVALERIAS	Dimitri	
Alain	X	CAYRE	Adrien	
Sylvain	X	MELO	Vitor	
Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
Pascal		LANIESSE	Bernard	
Christine	X	TRILLES	Jérémie	
Yannick		DIRAT	Yannick	
David		LACOMBE	Cyril	
Didier		VIROLLE	Alain	
Daniel	X	MORIN	Daniel	
Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
Jean-Pierre	X	VILLENEUVE	Jean-Pierre	
Jean-Marc		COENEN	Charles	
Laurent	X	MAMPRIN	Thierry	
Hervé		BETAILLE	Laurent	
Climène	X	LAGARDE	Christian	
Jacques	X	CLUZET	Christophe	
Philippe		DUSSEAU	Christian	X
Pascal		LAMARINIE	Julien	
Didier		MERLY	Julien	
François	X	PAPADOPOULO	Alexandra	
Jean-Marc		CESNÉ	Sébastien	
Leendert	X	GUINGAL	Claude	
René	X	PARDON	Dominique	
Baills	X	ROUZIES	Guy	
Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
Bruno	X	RIQUELME	Nicolas	
Yves		DERAMOND	Philippe	
Michel		DUILHÉ	Geneviève	X
Stéphane		LAJANTE	Denis	
Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
Serge	X	CORTESE	Robert	
Josiane	X	LARET	Claude	
Éric	X	PEYRUSSE	Jean-Luc	
Jean-Paul	X	PISANI	François	
Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
Claude	X	GASC	Gérard	
Damien	X	CHARLES	Denise	
Eduard		TERRAT	Pascal	
Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
Francis	X	CRANSAC	Sylvain	
Jean-Pierre	X	GRANDJEAN	Nicolas	
Michel	X	DEVY	Nicolas	
Bernard	X	PÈRE	Catherine	
Pierre	X	CABARÉS	Claude	
Jérôme		ALBINET	Alain	X
Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
Sophie		MARC	Raphaël	
Fernand	X	POUX	François	
Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
Franck	X	GALLINA	Pierrette	
Pierre		GITOUT	Jean-Claude	
François	X	BROUSSE-BOURNET	André	

AR Prefecture**Pouvoirs**

082-258200575-20250211-DCS20250211_03-DE

Reçu le 11/02/2025

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
M. CASTELLA	SERGE	GRISOLLES	BALADIE	JEAN CLAUDE	MONTBARTIER
M. GABACH	ALAIN	LAMOTHE-CAPDEVILLE	GAYRAL	JACQUES	CORBARIEU
Mme FEAU	ANNIE	MONTESQUIEU	FIELDDES	CHRISTIAN	BOUDOU
M. SALOMON	BERNARD	MONTGAILLARD	SANCEY	ALAIN	CUMONT

Membres en exercice : 195**Membres présents : 123****Membres excusés : 68**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 4**Assistaient également à la séance :**

M. ROBERTI, Préfet de Tarn-et-Garonne,
M. BELLOC, Conseiller départemental, représentant M. WEILL, Président du Conseil départemental
M. PEZOUS, Président AMF 82
M. AILHAS, Responsable du Service Gestion Comptable de Tarn-et-Garonne
M. HENRI, Directeur territorial Enedis
M. CREUX, Directeur EDF
M. PENET, Directeur territorial GRDF
M. TISSOT, Directeur d'Orange
Mme BEDOS, Maire de Montbeton
Mme VILLALTA, interlocutrice Enedis
M. BRAS, interlocuteur GRDF
Mme LAYMAJOUX, Directrice générale adjointe Conseil départemental
Mme COUSY, chargée de mission transition énergétique Conseil départemental
M. BLANCHET, chef de service DDT
M. BOUET, Directeur de Soélia
et le personnel du SDE 82

Outre les délégués ayant voix délibérative, des élus ne prenant pas part au vote étaient présents :

Mme MAGNANI (ALBIAS), M. FRAYSSE (AUCAMVILLE), Mme LESEIGNEUR (Bourg de Visa), M. TABARLY (CASTANET),
M. PECHARMAN (CASTELFERRUS), Mme DAMAGGIO (CAYRAC), M. TORBER (CORBARIEU), M. SOURSAC (FABAS),
M. LASFARGEAS (LA SALVETAT BELMONTET), M. RICHARD (MONTBARLA), Mme GARCIA (PIQUECOS), M. MARCHIOL (SAINT
PAUL D'ESPIS). Des entreprises des marchés de travaux étaient également représentées.

M. Gayral, Président du SDE 82 donne la parole à Mme Bedos, Maire de Montbeton qui accueille le syndicat pour son assemblée générale.

Mme le Maire accueille avec plaisir le syndicat départemental d'Energie. Montbeton est située au centre du département, proche de Montauban et aux portes de Toulouse. Elle se trouve sur un territoire très attractif pour les populations appréciant à la fois le cadre de vie rurale et la proximité des bassins d'emplois et de services des agglomérations montalbanaises et toulousaines. Elle s'inscrit dans une dynamique de croissance démographique soutenue. La commune compte 4 500 habitants. L'éducation et la jeunesse sont des priorités pour la municipalité. Le groupe scolaire accueille approximativement 500 élèves dont 400 fréquentent le restaurant scolaire. Les activités périscolaires permettant aux jeunes de s'épanouir et de découvrir de nouvelles passions. La commune avec essentiellement de l'habitat individuel possède des infrastructures de qualité, plusieurs équipements sportifs, une médiathèque, de nombreux commerçants et artisans, des professionnels de santé, dentistes, pharmacie, une clinique vétérinaire, deux maisons de retraite, un projet d'installation de trois kinésithérapeutes mais pas de médecin comme dans d'autres communes du département. Montbeton est assujéti à la loi SRU qui oblige à avoir 25 % de logement sociaux et compte tenu du nombre en déficit la commune est redevable d'une amende annuelle de 43 500 €. En matière d'investissement, sont en cours l'aménagement d'un grand espace de loisirs, d'un chemin de promenade, d'un espace pour enfants, de deux terrains de football avec vestiaires, l'extension de la salle du sabot, l'agrandissement de la salle de restaurant scolaire et enfin la rénovation de la toiture de la salle des fêtes avec pose de panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation. Les associations dynamisent la vie culturelle, sportive et sociale. L'équipe municipale veille à la propreté et au fleurissement des espaces pour un cadre de vie agréable. Mme Le Maire souhaite une assemblée studieuse et riche en échanges constructifs.

M. le Président remercie Mme le Maire pour son accueil et souligne la vitalité de la commune. Il remercie M. le Préfet de sa présence. Il salue M. Belloc qui représente le Conseil départemental, M. Pezous, Président de l'AMF 82, M. Penet, Directeur GRDF accompagné de M. Bras, M. Henry Directeur d'Enedis et Mme Villalta, M. Creux, Directeur EDF, M. Tissot Directeur d'Orange, M. Ailhas, Payeur départemental, M. Blanchet,

I - Information

♦ Incidences potentielles de la Loi de finances 2025 sur les recettes du SDE 82

M. Gayral est inquiet quant aux financements des travaux d'électrification rurale. Le projet de loi de finances présenté, avant la motion de censure, constituait une menace réelle. Il était envisagé de supprimer le Cas-Facé dont la redistribution des fonds était alarmante. Le conseil d'administration de la FNCCR s'est emparé du sujet et les parlementaires ont été saisis. Le Président rappelle la genèse de l'électrification rurale.

La loi du 15 juin 1906 donnait aux communes la responsabilité d'être autorités concédantes des réseaux publics d'électricité ce qui a permis en 1936 de voir la naissance du FACÉ (Fonds d'Amortissement pour les Charges d'Electrification) pour compenser la faiblesse des investissements d'opérateurs privés dans les zones rurales. En 1938, c'est la création du syndicat départemental d'énergie 82, autrefois syndicat d'électrification. En raison de la libéralisation du marché d'électricité en 2000, la loi a instauré le TURPE (tarif d'utilisation du réseau public d'électricité) qui vise à préserver la gestion et le financement des réseaux électriques. L'article L341-2 du Code de l'Energie indique que le TURPE doit couvrir les coûts des Gestionnaires du Réseau de Distribution (GRD) résultant de l'exécution des concessions de service public y compris les contributions versées par le GRD aux AODE. La France a eu le mérite de voir émerger EDF en 1946 ce qui a permis de constituer des sources de production mais aussi de distribution. En 2010 avec la Loi NOME il a été instauré le mécanisme de l'ARENH (Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique) qui n'est qu'une transposition des attentes européennes faute de concurrence sur l'électricité en France. Avec ce mécanisme, EDF devait consacrer 1/4 de sa production (100 térawatt) pour les vendre à 42 € le MWh à des concurrents. EDF a ensuite dû fournir 120 térawatt. Cette obligation a contraint EDF à acheter de l'électricité au prix fort. L'ARENH a été très préjudiciable au système de distribution électrique. En 2014, le compte d'affectation spéciale (CAS-Facé) a été créé. La refonte du Cas-Facé dans le dernier projet de loi de finances prévoyait un remodelage du fonds de péréquation ce qui était une mesure pénalisante. Le TURPE, toujours en vigueur, figure sur les factures d'électricité et ce tarif destiné au financement des réseaux doit être exclu des ressources générales de l'Etat. A l'heure actuelle, les dispositions 2024 s'appliquent mais il faut être vigilant et prendre conscience car c'est une menace pour les syndicats.

M. Delachoux, 1^{er} Vice-Président, Maire de Pommevieu ajoute qu'il est nécessaire de traduire notre inquiétude quant au devenir même du syndicat. La présence de M. le Préfet est essentielle pour qu'il entende notre angoisse dans la mesure où l'intérêt du syndicat pour le département est bien connu. Le Facé est un dû puisque ce sont les concitoyens qui le financent et qu'il permet de réaliser les travaux nécessaires au développement des énergies. Les syndicats sont attaqués sur leurs capacités financières.

Le Président ajoute que les besoins sont toujours aussi forts. Le Tarn-et-Garonne est en développement, où les renforcements sont encore nécessaires à fortiori avec les nombreuses nouvelles habitations mais aussi où le développement des énergies renouvelables, notamment le photovoltaïque représente des injections relativement importantes sur les réseaux.

M. Pezous, Président de l'AMF 82 rappelle que ce n'est pas d'aujourd'hui que le Facé est menacé et ce n'est pas tolérable. L'important sont le dynamisme et la capacité de développement des territoires ruraux.

M. Roberti, Préfet de Tarn-et-Garonne explique que la Cour des comptes dans son rapport à l'époque, n'avait pas jugé le Facé comme inutile mais avait détecté une gestion défailante du Fonds. La mission en charge du contrôle du Facé n'a pu remonter un certain nombre d'éléments et d'anomalies concernant l'inventaire des travaux, la péréquation entre les travaux et le pilotage de ces crédits ni même de s'assurer que les crédits mis en place pour réduire les inégalités entre les territoires étaient versés aux bons destinataires. Beaucoup de dérogations ont été accordées pour des travaux effectués en milieu urbain. L'objectif des préconisations de la Cour des Comptes n'est pas de supprimer le Facé mais d'essayer de trouver un système qui permet de s'assurer que les crédits soient bien versés aux collectivités pour soutenir les travaux en milieu rural. Le projet de Loi de finances est une étape supplémentaire car la réforme a commencé maintenant depuis 4 ans. Ce compte d'affectation spéciale date de 2012. Il a l'avantage de sanctuariser les crédits alors que dans le budget général les fonds seraient tributaires des votes des budgets et des affectations du Ministère des finances.

La problématique de départ est le pilotage du Fonds qui relève de la gestion et du pilotage national. Cette incapacité à faire valoir auprès de la Cour des Comptes l'inventaire des travaux réalisés, le lieu de réalisation, les programmations initiales modifiées entre l'accord de la subvention et la réalisation. Au vu de la Cour des Comptes il s'agit d'un grand cafouillage d'argent public sur lequel il faut reprendre la main. Le Préfet est preneur des éléments à faire remonter au Gouvernement notamment des propositions de pilotage du Fonds mais

0827778200515 20250211 0552085024 103-05
Recu Le 11/02/2025

également les risques que le SDE 82 craint avec la mise en œuvre de cette réforme qui a été annoncée et affirmée mais qui ne s'applique pas mais dont on en voit les contours.

M. Gayral remercie le Prefet et lui précise que les travaux d'électrification rurale ne se réalisent pas sur un exercice mais sur plusieurs exercices budgétaires puisque les « chantiers » nécessitent une programmation, une étude, l'obtention des autorisations de passage des propriétaires préalablement aux travaux. Il rappelle qu'un agent du Facé venait étudier des dossiers subventionnés par le Facé, tant sur le papier que sur le terrain et mesurait la pertinence de l'utilisation des crédits.

M. Delachoux ajoute que l'une des préoccupations est de voir le Facé rentrer dans les comptes généraux de Bercy car on sait quelle est l'avenir des engagements de l'Etat en matière de restitution des crédits alloués à certaines politiques.

Compte tenu des inquiétudes financières, du départ de deux agents qui ne seront pas nécessairement remplacés, le Président indique que l'extension du siège du SDE 82 est reportée. Toutefois quelques travaux seront réalisés pour environ 100 000 € à savoir le réaménagement de la salle de restauration, du local de la personne qui s'occupe du nettoyage des locaux et l'agrandissement du parking.

♦ Tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVE)

Mme Le Furaut, Directrice Générale des Services indique qu'il existe une différence de point de vue entre l'autorité de la concurrence et la commission de régulation de l'énergie (CRE) quant au devenir des TRVE. Les élus des services publics de l'énergie, membres de la FNCCR, s'unissent pour réaffirmer l'importance de la protection des TRVE au bénéfice des consommateurs et des collectivités. Dans le rapport de l'autorité de la concurrence, il est recommandé la suppression des TRVE, mais la FNCCR s'appuie sur le rapport de la CRE pour défendre leur maintien. Les TRVE sont un gage de sécurité contractuelle et de stabilité des prix. En raison de ces avantages, la FNCCR a obtenu leur extension aux collectivités et petites entreprises sans seuil de puissance, à partir du 1er février 2025. Les TRVE jouent un rôle protecteur maintes fois souligné par les associations de consommateurs. Malgré les protections du « bouclier tarifaire » mis en place par le gouvernement, les TRVE ont offert une stabilité et une tranquillité d'esprit, notamment pour les plus vulnérables, contre les hausses imprévisibles des prix de l'énergie. La FNCCR conteste l'argument selon lequel les TRVE incitent à une surconsommation, notant les progrès réalisés en matière de réduction de la consommation. Selon elle, la suppression des TRVE, conduirait à une précarité énergétique inacceptable. La CRE recommande de maintenir les TRVE pour cinq ans, un délai jugé insuffisant par la FNCCR, qui insiste sur la pertinence durable de ces tarifs pour la stabilité des prix. C'est pourquoi nous devons tous être mobilisés pour préserver ces TRVE qui ont fait preuve de leur efficacité pendant des années.

♦ Calendrier des assemblées générales 2025

Les dates prévisionnelles des assemblées générales 2025, qui se tiennent de 9 h à 12 h sont le mardi 11 février, mardi 24 juin, jeudi 25 septembre et mardi 16 décembre 2025. Ces comités syndicaux seront suivis d'un déjeuner.

II - Délibérations

Test des boîtiers : les délégués votants sont invités à voter pour tester le fonctionnement de leur boîtier électronique. 123 boîtiers sont activés. Le quorum est atteint.

♦ Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 septembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024 a été adressé aux délégués avec la convocation. Ils n'appellent pas d'observation, aussi le Président le soumet à l'approbation des membres du Comité syndical. **Le Comité Syndical approuve le procès-verbal à l'unanimité.**

♦ Marchés publics : lancement de la procédure et signature des marchés d'électrification rurale, éclairage public et transformateurs

Les trois marchés d'électrification rurale actuellement en cours d'exécution arrivent à échéance. Une nouvelle consultation doit être lancée pour les prochains marchés 2025-2028. M. le Président rappelle que le premier porte sur le marché de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité (48 M€ HT). Le second concerne le marché de travaux sur le réseau d'éclairage public pour les opérations dites « isolées » et

082 35 88 99 57 du 20/25/2021 au 03/03/2021
Recu le 11/02/2025

prestations de maintenance (2,6 M€ HT). Enfin, le troisième est celui du marché de fourniture et de livraison des postes de transformation et d'armoires (2,4 M€ HT). La procédure consiste en un appel d'offres ouvert. Ces accords-cadres feraient l'objet de bons de commande pour une durée de quatre ans et ne comporte pas d'engagement de commande minimum mais un maximum en valeur ou quantité.

Mme Le Furaut ajoute que les dossiers de consultation sont en cours de finalisation. La publication devrait intervenir au cours du premier trimestre 2025 pour une période d'analyse des offres en avril. La commission d'appel d'offres devrait se réunir début mai avant une notification des marchés pour un démarrage effectif fin juin 2025. Un compte-rendu des marchés conclus dans ce cadre sera présenté à la faveur du Comité syndical suivant l'attribution.

Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité le lancement des marchés précités.

♦ **Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS) :**

✓ Désignation de l'Autorité Publique Locale Compétente (APLC)

Suite à sa rencontre avec M. Weill, Président du Conseil départemental et Mme Barèges, ancienne Présidente de la Communauté d'agglomération, M. Gayral indique que ces deux collectivités n'ont pas souhaité porter le PCRS dont la mise en place est obligatoire au plus tard le 1er janvier 2026.

Mme la Directrice Générale des Services rappelle que le PCRS est une réponse à la loi anti-endommagement des réseaux sensibles. Celui-ci a vocation à être utilisé comme plan de référence pour les réponses aux DT-DICT, permettant aux différents acteurs d'avoir une représentation plus précise de la localisation de l'ensemble des réseaux pour éviter les dommages aux ouvrages. Le PCRS est un fond de plan à très haute précision qu'il convient d'élaborer et de mettre à jour. Le recrutement d'un géomaticien sera alors nécessaire. Il s'agit d'effectuer des prises de vues aériennes numériques sur l'ensemble du territoire (3718 km²) avec un maillage extrêmement serré. Ceci nécessitera plusieurs dizaines d'heures de vol pour quelques dizaines de milliers d'images. La période propice pour ces prises de vue est généralement d'avril à mi-octobre. Selon l'IGN, nous devrions mettre deux années pour pouvoir réaliser ces prises de vues et constituer ce PCRS haute précision. Le rôle de l'APLC est de déterminer un choix de mise à jour, si possible en concertation avec les financeurs. La mise à jour devra suivre les évolutions du territoire. Il faudra également contrôler la qualité de la primo acquisition. Le PCRS, fond de plan sur lequel tous les réseaux pourront se superposer, est quelque chose de très technique et qui sera mis à disposition selon les dispositions réglementaires.

M. Compagnat, délégué d'Auvillar demande quel sera le devenir du géoréférencement de l'éclairage public lancé par le SDE 82 depuis quelques années.

Mme Le Furaut répond qu'à l'échelle du département presque toutes les communes ont procédé au géoréférencement de l'éclairage public. Ce géoréférencement sert d'appui pour géolocaliser les ouvrages d'éclairage public et pouvoir intégrer les infrastructures dans le cadre de diagnostics dans un outil de gestion GMAO. Le PCRS n'est pas concurrent et n'annule pas ce qui a été fait en géoréférencement.

M. Chanrion, délégué de Réalville indique que les communes connaissent plutôt bien l'implantation des réseaux électriques, d'éclairage public, de la fibre mais beaucoup moins le réseau d'eau et le pluvial. Il se demande si cette prise de compétence ne devrait pas être jumelée avec les syndicats des eaux.

Mme Le Furaut répond qu'idéalement le PCRS, pour être un outil efficace, devrait à termes être composé de l'exhaustivité des réseaux. Les communes et les gestionnaires de réseaux devront communiquer les informations au SDE 82. Il ne sera possible d'enregistrer et de superposer les réseaux sur le fonds de plan que lorsque le syndicat en aura connaissance. Le géomaticien aura pour objectif de caler les plans entre eux pour qu'il y ait une superposition.

Mme Le Furaut confirme, suite à la question de M. Gomez, délégué d'Esparsac, que les communes auront accès aux informations du PCRS. Une gestion informatique des accès sera mise en place. Dès lors que des subventions FEDER interviennent dans le cadre du financement, ce qui est le cas pour environ 50 % du montant, il y a une obligation d'Open data c'est-à-dire de gratuité aux informations.

Mme Bages, Maire et déléguée de Cazals trouve qu'une seule personne pour le département c'est beaucoup d'activités et demande au Président si une externalisation vers une start up a été envisagée.

A la faveur de l'expérience des autres syndicats et de l'analyse des expérimentations, M. Gayral trouve que l'externalisation n'est pas la plus économique.

M. Belrepayre, délégué de Molières se demande comment les images aériennes permettent de visualiser les réseaux enterrés.

Mme Le Furaut indique que les réseaux enterrés ne sont pas visibles. Le fonds de plan est un ensemble de calques, diapositifs qu'il est nécessaire de superposer.

M. Renaud, délégué de St Antonin Noble Val trouve que la végétation en période estivale gêne la visibilité sur les photos aériennes. Il suggère que les prises de vue soit faites en hiver pour améliorer la qualité des images.

Mme Le Furaut indique que le syndicat se fait accompagner par l'IGN et qu'effectivement des prises de vues sur certains secteurs pourront se faire en automne.

M. le Préfet intervient pour souligner ce projet ambitieux et intéressant. Il indique que chaque gestionnaire de réseaux devra participer à alimenter ce fonds de plan. Le Conseil départemental pourra faire répertorier ses routes, Enedis et GRDF leurs réseaux. Il propose, puisque l'Etat a un réseau plutôt naturel, que la base de données des cours d'eau soit intégrée au PCRS. Le classement des cours d'eau et des fossés est intéressant pour les agriculteurs. Il y a toute une information qui a été travaillée avec la Chambre d'agriculture qui pourrait être ajoutée sachant que les zones d'eau et d'assainissement peuvent avoir des connexions. Les cartes existent, la DDT en dispose. Il s'agit de savoir comment basculer cette information dans ce fonds de plan. La gratuité des accès en Open data peut faciliter les choses. Le PCRS donnerait une capacité d'informations partagées, fiabilisées. Le SDE 82 en serait le garant. Il faut que tous le fonds de plan soit réalisé pour commencer à y insérer des données.

M. Henry, Directeur territorial Enedis témoigne d'un point de vue technique. L'intérêt d'un fond de plan est de passer à une qualité et une finesse supérieure. Cela produit un gain qualitatif utile à tous avec une précision très importante du positionnement des réseaux pour valider des travaux.

M. Compagnat demande si ce projet hyper important ne relèvera pas des services de l'Etat plutôt que d'une mission du SDE 82.

M. le Préfet regrette mais indique que l'Etat se recentre sur des missions régaliennes. L'élaboration du PCRS devrait se faire au niveau national mais l'Etat n'en a plus les moyens. Ce n'est pas illogique que ce projet soit porté par le syndicat départemental d'énergie qui ne sera peut-être un jour pas responsable de la seule énergie. Avec Google Map, la précision est au mètre ou demi-mètre mais sur le fonds de plan PCRS on est sur 5 cm. Le syndicat représente toutes les communes du département. Il faut une structure départementale pour la gestion du PCRS.

Le Président propose de désigner le SDE 82 comme Autorité Publique Locale Compétente (APLC) chargée de réaliser, de gérer, de coordonner le PCRS avec les missions que sont l'acquisition des données, la diffusion du PCRS, la gestion des mises à jour des données, la gestion des partenariats et la gestion budgétaire.

Les membres du Comité syndical approuvent, à la majorité, le positionnement du SDE 82 en tant qu'Autorité Publique Locale Compétente.

✓ Modification statutaire pour la prise de la compétence

Le Président lit les termes de la modification statutaire. Le point « utilisation de l'information pour la mise en place de systèmes d'informations géographiques (SIG) » figurant à l'article 2-3 activités accessoires à l'objet est ainsi complété pour élargir les services proposés par le SDE 82 dans le domaine cartographique :

« Le syndicat peut participer à toute démarche visant au développement des SIG dans le département de Tarn et Garonne. Le syndicat peut également assurer les services suivants :

- Etude, réalisation et financement d'un projet de PCRS et de tous les travaux de premier établissement ou la mise à jour des données géographiques graphiques et alphanumériques et de tous documents numérisés se rapportant au territoire de ces membres
- Intégration, gestion, et moyens de diffusion de la donnée traitée
- Représentation des membres auprès des organismes détenteurs des droits relatifs à l'information géographique et aux licences d'utilisation des logiciels
- Toute activité visant à promouvoir et à développer des usages numériques pour une gestion intelligente de l'énergie ou des réseaux notamment l'assistance et l'accompagnement de projets de toute nature (smart grids,...) »

Les membres du Comité syndical adoptent, à la majorité, les modifications statutaires proposées ci-dessus.

Avant de donner la parole à M. le Préfet qui doit quitter la réunion, M. le Président le félicite et le remercie pour la qualité de leurs échanges ainsi qu'avec ses services. Bon nombre d'élus sont satisfaits de cette bonne coopération.

M. le Préfet est désolé de devoir quitter cette séance et remercie le Président pour son invitation. C'est important et utile d'être à cette assemblée générale pour avoir des échanges sur les budgets et sur le Facé pour voir comment des problématiques locales peuvent être remontées.

Décembre est le moment de faire le bilan de l'année. Un certain nombre de dossiers ont été avancés grâce au Fonds Vert puisque 3,8 M€ ont été affectés sur le département. Parmi ce montant, 26 dossiers d'éclairage public étaient portés par le SDE 82. Cela permet d'encren dans le territoire la transition écologique et la territorialisation de cette planification écologique. C'est un engagement important de la France pour être davantage souverain en matière d'énergie et de pouvoir viser des investissements plus en adéquation avec

le climat et l'écologie. La feuille de route régionale qui est en cours de finalisation sera restituée à une COP à Toulouse le 13 janvier. C'est un enjeu fort en matière environnementale et pour les énergies renouvelables (EnR). L'objectif ambitieux de l'Occitanie est un doublement de la production d'EnR d'ici 2028 et un triplement d'ici 2050. En raison d'un rythme de développement insuffisant, un deuxième appel a été lancé aux maires

pour identifier des zones d'accélération. Il faut voir les zones d'accélération d'EnR comme un outil de régulation et de planification. Cela peut permettre de clarifier les discussions avec certains opérateurs. On voit que la filière photovoltaïque est à un rythme suffisant qu'il a fallu par ailleurs cadrer par une charte. Pour l'éolien c'est difficile soit il n'y a peu de vent soit il y a des contraintes aéronautiques. Sur le biogaz, la construction de méthaniseur avance mais c'est parfois difficile avec les riverains. Nous avons avancé avec le syndicat départemental avec la signature de la Charte EnR qui fixe des objectifs qualitatifs et quantitatifs vers lesquels les projets EnR doivent tendre pour garantir un développement maîtrisé.

Chaque commune peut se saisir de cette charte. Elle priorise les installations photovoltaïques sur des espaces déjà artificialisés et cela pour éviter les espaces naturels ou agricoles tout en ayant des projets agrivoltaïsme intéressants. La Chambre d'agriculture travaille actuellement sur un document cadre qui permettra d'identifier les terrains pour l'implantation possible du photovoltaïque. Un cycle de parcours de visites EnR a été organisé pour visiter certaines installations et ainsi permettre aux maires, élus de collectivités de comprendre les enjeux, d'expliquer comment les choses se mettent en place, quels sont les intérêts, les enjeux et les contraintes. Le département a beaucoup de leviers en termes d'énergie. La centrale nucléaire de Golfech a une capacité d'extension et saura d'ici quelques mois si elle peut augmenter sa capacité avec de nouveaux réacteurs. Dans le grand Sud-Ouest de la France il y a Golfech et Blaye. Celui de Golfech a l'avantage d'être mieux centralisé et d'avoir une capacité de foncier intéressante. C'est aussi une manière de décarboner au-delà de ce que fait le syndicat avec les moyens apportés au transport. Rendre les transports plus écologiques avec le déploiement des bornes de recharge, c'est se mettre en adéquation avec le développement des véhicules électriques ou hybrides.

Il y a devant nous de grands enjeux en matière d'énergies qui nécessitent que l'on puisse travailler ensemble à la planification et à la réflexion sur le déploiement et le développement des énergies renouvelables. Dépendre de l'énergie extérieure nous impacte lors de variation du prix du gaz et du pétrole. Être autonome nous permet de maintenir et de réguler ces prix et d'éviter le risque de rupture de l'apport d'énergie comme il y a deux ans. Ce risque s'est éloigné mais il est toujours présent. Avoir d'avantage d'énergies renouvelables permet de pouvoir répondre et de sécuriser l'alimentation électrique.

Le Préfet remercie encore M. le Président pour son invitation et remercie les élus de leur attention.

♦ Appel à projets ACTEE Lum'Acte

M. Gayral rappelle que le SDE 82 a été lauréat de la première version du sous-programme Lum'ACTE. Le syndicat a souhaité candidater au sous-programme Lum'ACTEE+. L'objectif du sous-programme est de lever l'ensemble des freins que les collectivités peuvent rencontrer en amont du passage en phase travaux de rénovation énergétique du parc d'éclairage public. L'éligibilité des dépenses est fixée pour la période du 01/07/2024 au 30/09/2026.

Mme Le Furaut indique que ce programme est consacré à la rénovation énergétique, à l'éclairage public principalement et s'élève à 15 millions d'euros. Dans le cadre de l'exercice et du développement de la compétence éclairage public, ce dispositif permettrait au SDE 82 de mobiliser des financements pour 5 typologies d'actions à savoir les ressources humaines, les outils de suivi et de mesures des consommations, les études énergétiques, la maîtrise d'œuvre et assistant à maîtrise d'ouvrage et autres prestations intellectuelles.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, approuvent la participation du SDE 82 au sous-programme Lum'ACTEE+.

♦ Création d'emploi

Afin d'anticiper le départ de Mme Schwaller-Chatron début 2025, actuellement affectée sur la mission d'assistante de direction (collaboratrice du Président et de la Directrice Générale des Services), et permettre la formation du nouvel agent qui lui succédera, assurant ainsi la transmission des savoirs professionnels et compte tenu de la variété des candidatures reçues en termes d'expérience professionnelle et de services antérieurs (publics ou privés), le Président propose de créer, à compter du 1^{er} janvier 2025 deux emplois permanents à temps complet, le premier relevant de la catégorie hiérarchique C, au sein du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux et le second relevant de la catégorie hiérarchique B, au sein du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. La création de ces deux emplois laisse toute l'attitude et plus de souplesse pour le recrutement à l'issue des entretiens.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, approuvent la création de ces deux emplois.

♦ **Création de deux emplois non permanents**

Pour faire face à un accroissement temporaire d'activité généré par la prise de compétence éclairage public, le Président propose aux membres du Comité syndical de créer à compter du 1er janvier 2025, pour une durée de 12 mois, deux emplois non permanents à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C et de l'autoriser à recourir à des agents contractuels.

Les membres du Comité syndical, à l'unanimité, approuvent la création de ces deux emplois non permanents.

♦ **Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs**

Au regard des créations et suppressions de poste et des différents mouvements de personnels intervenus au cours de l'exercice 2024, le Président propose de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs arrêté au 31 décembre 2024 soit 35 agents.

M. Compagnat demande si les effectifs sont suffisants pour répondre à toutes les missions.

M. le Président estime, compte-tenu des politiques ouvertes, que l'effectif est suffisant pour subvenir aux besoins mais qu'au gré de l'avancement des dossiers le syndicat sera peut-être amené à recruter davantage d'agents.

Les membres du comité syndical approuvent, à l'unanimité, le tableau des emplois et des effectifs au 31 décembre 2024 tel que présenté.

♦ **Décision modificative n°3**

M. Ducos, 3^{ème} Vice-Président, délégué de Verlhac-Tescou présente la décision modificative. Pour ce qui concerne l'investissement, il y a un accroissement des recettes (+ 450 000 €) qui provient d'un report de 2023 sur 2024 et d'une évolution des subventions versées par les communes dans le cadre de l'éclairage public au titre des actions où le syndicat est maître d'ouvrage. L'augmentation des dotations aux amortissements (+ 155 000 €) est due à la prise de compétence EP. Lorsque le syndicat prend possession des installations de l'éclairage public elle en constate aussi les amortissements. Il y a une augmentation des dépenses d'investissement pour des travaux de l'ordre de 150 000 €, toujours majoritairement pour des travaux d'éclairage public. Le virement de section à section est minoré de 440 500 €. L'enveloppe gardée pour la valorisation des crédits disponibles pour l'autofinancement des investissements est de + 306 500 €.

Les membres du Comité syndical approuvent, à l'unanimité, la décision modificative n° 3.

♦ **Débat d'orientations budgétaires 2025**

M. Ducos présente les orientations budgétaires. Les grandes masses financières présentent une certaine fiabilité par rapport aux orientations budgétaires 2024 à l'exception de ce qui touche les investissements. Cette stabilité apparente cache deux évolutions notables, l'une est la conséquence de la prise de compétence éclairage public par le SDE 82 et la seconde est la traduction de la montée en puissance de l'accompagnement des communes pour tout ce qui relève de la transition énergétique. Outre le programme pluriannuel de travaux, l'activité du SDE 82 retracée dans le rapport sur les orientations budgétaires 2025 se déploie autour de plusieurs thématiques majeures :

- ✓ Le subventionnement des communes, notamment pour leurs opérations d'éclairage public,
- ✓ Le géo référencement des réseaux sensibles,
- ✓ L'accompagnement des communes : diagnostics énergétiques, production de certificats d'économie d'énergie, service Conseiller en Energie Partagé,
- ✓ La gestion des bornes de recharge pour véhicules électriques
- ✓ En transition énergétique : études de faisabilité (photo voltaïque sur le bâtiment du SDE, chaufferie biomasse), planification Enr, mobilités, audits énergétiques.

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à un peu plus de 9 400 000 €. Les trois piliers traditionnels sont la taxe sur l'électricité qui est aujourd'hui intégré dans l'accise sur l'électricité (4 500 000 €), les redevances (2 000 000 €) et les honoraires (700 000 €) facturés par le SDE 82. Ces trois recettes s'élèvent à 7 200 000 €. D'autres recettes s'inscrivent pour 2 130 982 €, il s'agit des recettes du Fonds chaleur auxquels s'ajoutent les subventions au titre des programmes ACTEE, les recettes des bornes de recharge, la redevance d'occupation du domaine public télécom, la vente des CEE et la participation des communes pour l'entretien de l'éclairage public. Pour les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général (2 418 146 €) sont légèrement à la hausse. Ces charges regroupent traditionnellement les achats et fournitures courants du syndicat incluant le coût des consommations d'électricité du bâtiment du SDE 82 et des bornes de recharge pour véhicules électriques (250 000 €), les études d'ingénierie pour la transition énergétique et enfin les

081
Recu le 11/02/2025

installations d'éclairage public, opérations de maintenance éclairage public). Les charges de personnel s'élèvent à 2 130 000 €. Le syndicat compte actuellement 35 agents mais l'objectif cible pour 2025 et les années à venir est de 40. Il y a une recherche de productivité sur certaines activités exponentielles. Pour les

subventions, la plus grande partie est constituée par les subventions versées dans le cadre du Fonds chaleur. Deux commissions d'attribution se sont tenues pour 700 000 € d'aides. Les autres charges (425 005 €) correspondent au reversement à Montech et Nègrepelisse. Les dotations aux amortissements (1 235 000 €) seront réajustées en fonction du rythme de la prise de compétence « EP ». L'amortissement des installations de l'éclairage public se fera au fur et à mesure du transfert de la compétence par les communes. La synthèse des recettes et dépenses de la section de fonctionnement devraient permettre de dégager un autofinancement de l'ordre de 4 à 5 millions €.

En investissement, le programme de travaux prévisionnel est de 12 653 000 €. Ce montant est similaire à celui de 2024 mais c'est sa décomposition qui est différente. Il y a une forte augmentation des dépenses EP sous maîtrise d'ouvrage (2 400 000 €). L'ensemble des dépenses d'éclairage public prévues au titre du programme de travaux 2025 est de 2 650 000 €, en 2024 c'était la moitié. A contrario on constate une baisse tendancielle pour la sécurisation (1 590 000 €). Il ne reste qu'environ 230 km de fils nus. Les renforcements diminuent également (3 622 800 €) mais compte-tenu de l'augmentation de la population, il faut s'attendre au moins à une activité soutenue. Quant aux participations aux travaux, il y a une baisse notable de l'ordre d'un million. Elle est due au fait qu'on prévoit une enveloppe Facé diminuée d'un million. Le financement d'Enedis et du département reste à des niveaux stables mais la part des communes (hors opérations sous mandat) et de l'Etat au travers du Fonds Vert augmentent et c'est dû uniquement à l'éclairage public. Le besoin de financement des travaux est proche de 4 millions. Une grande partie de l'autofinancement précédemment évoqué va être utilisée aux besoins de financement des travaux 2025. Les dépenses qui ne sont pas des travaux correspondent à des subventions d'éclairage public versées aux communes (1 580 000 €) qui n'ont pas transféré la compétence et à un programme d'équipement du syndicat pour 397 000 €. Lorsqu'on regarde l'ensemble de la section d'investissement on devra avoir un besoin de financement global de 4 873 367 €.

Les membres du Comité syndical prennent acte, à l'unanimité, de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025.

♦ Gestion budgétaire dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2025

Le Président rappelle que dans l'attente du vote du budget primitif, l'exécutif peut mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il en est de même pour l'investissement toutefois sur autorisation de l'assemblée délibérante et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Aussi, dans l'éventualité de la survenance d'une dépense urgente ou résultant d'une politique en vigueur du SDE 82 avant le vote du budget 2025, et qui ne figurerait pas dans l'état des restes à réaliser, **les membres du comité syndical donnent à l'unanimité cette autorisation au Président.**

♦ Élection de deux membres de la Commission Consultative Energie

Afin de développer les économies d'énergie et renforcer le dialogue avec les EPCI à fiscalité propre sur son périmètre, le SDE 82 a créé une commission consultative paritaire énergie visant à coordonner l'action des intercommunalités notamment dans le domaine de l'efficacité énergétique. Cette commission est présidée par le Président du SDE 82 et composée d'un nombre égal de délégués du Syndicat et de représentants des EPCI. Deux postes sont vacants au sein du collège SDE 82.

M. Jean-Pierre BARRA, délégué titulaire de la commune de Saint-Nazaire de Valentane et M. Didier CAVALLI, délégué titulaire de la commune de Bruniquel sont élus, à l'unanimité.

♦ Convention de gestion du contrat d'assurance statutaire du personnel avec le CDG 82

Mme la Directrice rappelle que le syndicat avait une convention de partenariat tripartite entre le syndicat, le CDG 82 et CNP assurances dont l'objet était de gérer les sinistres liés aux risques statutaires (maladies, grossesse, décès...). Le CDG 82 gère un certain nombre de dossiers pour le syndicat aussi pour l'exercice de ces missions, le CDG 82 perçoit 5,5 % de la prime versée par le SDE 82 à CNP assurances titulaires du contrat. Cette convention arrivant à expiration en décembre 2024, il y a lieu de signer une nouvelle convention pour l'année 2025.

A la question d'un élu, Mme Brousset, chargée des affaires juridiques, précise que le pourcentage de prime est assis sur la masse salariale. Pour les agents IRCANTEC c'est 2 % et 5,79 % pour les agents CNRACL. Le CDG 82 perçoit 5,5 % mais de la prime versée à la CNP.

M. Chanrion signale que la maternité n'est pas prise en compte dans ce type de contrat d'assurance puisque pris en charge par l'assurance maladie. Le délégué de Molières confirme que même le congé paternité peut être inclus dans ce type de contrat d'assurance.

Le Président est autorisé, à l'unanimité, à signer ladite convention.

♦ Contrat d'assurance pour la flotte automobile

Le cabinet PILLIOT a fait connaître au SDE 82 la volonté de la compagnie Great Lakes SE de résilier le marché d'assurance flotte automobile au 31 décembre 2024. Cette dernière se désengageant du marché français des collectivités. Ce marché a été passé pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2025. Le courtier a proposé de continuer à exécuter le marché avec une proposition de remplacement auprès d'une des compagnies partenaires. Le SDE 82 a donné suite favorable à cette alternative et engagé des négociations avec l'assureur.

Le Président propose aux membres du Comité syndical de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à ce remplacement.

♦ Soélia

Deux sujets concernant Soélia, l'un pour du photovoltaïque à Bressols, le second pour de la méthanisation à Sérignac. M. Ibres, 2^{ème} Vice-Président et Maire de Bressols quitte la salle.

Arrivée de M. Deville, Conseiller régional.

✓ Centrale photovoltaïque au sol – convention de co-développement – Bressols

M. Gayral indique que Bressols a sollicité Soélia pour l'accompagner dans le développement, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le site du lac de Négret. Il s'agit d'une propriété de la commune, ancienne gravière dont la partie inondée est exploitée par la société WAM PARK. La surface disponible est de 3,5 hectares. C'est une zone constructible avec la possibilité de raccordement à proximité mais dont la capacité est à confirmer. La puissance estimée est de 3,1 MWc.

M. Bouet, Directeur de Soélia précise que ce projet est porté en commun avec la ville de Bressols via des modalités juridiques qui sont permises par des dérogations au CGCT et au Code de l'énergie, ce qui permet aux collectivités de s'associer sans consultation préalable avec l'opérateur qu'elle souhaite pour développer des EnR. Cela ne peut se faire que par l'intermédiaire d'une société de projets dont l'objet social est restreint à la construction et l'exploitation de cette centrale et dont la commune conserve un contrôle étroit. Cette société de projet sera constituée juste avant le dépôt du permis de construire de façon à ce que le permis soit octroyé au nom de cette société. L'objet de la délibération porte sur une convention de partenariat où les parties s'engagent à une exclusivité réciproque et à mobiliser les ressources nécessaires au succès du projet. Les coûts de développement (études préalables et étude d'impact environnemental) représentent 98 000 € HT. Dans cette convention a été identifiée la prise de risque financière de 100 000 € qui pourra, quand le projet sera arrivé à son terme, être valorisée à hauteur de 184 000 €, répartis entre Soélia (65 %) et Bressols (35 %). Ce projet au global représente un montant d'investissement total 3 250 000 € HT.

Cette convention préfigure la constitution de la future société de projets et donc la prise de capital de Soélia dans cette société. En sa qualité d'actionnaires de Soélia, le SDE 82 est amené à formuler son accord sur le projet présenté ci-dessus.

En sa qualité d'actionnaires de SOÉLIA, le SDE 82 a formulé son accord sur le projet présenté ci-dessus.

A son retour en tribune, M. Ibres remercie l'assemblée pour ce vote favorable. C'est un projet qui a du sens puisqu'il se trouve sur une friche. Plutôt que cette ancienne gravière coûte de l'argent pour son entretien autant qu'il en rapporte. C'est un projet très vertueux. M. Ibres remercie M. Bouet qui accompagne la commune sur ce projet et remercie également à M. Gayral.

✓ Prise de participation dans le projet de méthanisation - Sérignac

M. le Président présente le premier dossier de méthanisation. Il s'agit de trois porteurs de projets ; EARL les Guillels, le GAEC de Toureilh et le GAEC du Tucol. Les objectifs de ce projet de méthanisation sont nombreux :

- ✓ Diversifier l'activité agricole avec une volonté de valoriser le potentiel énergétique des substrats agricoles (lisiers, fumiers, cultures dérobées).
- ✓ Maintenir l'activité d'élevage et ses externalités positives (entretien du territoire notamment)

- 082-25820015620250111CS20250211_03-DE
Reçu le 14/02/2025
- ✓ Réduire la dépendance aux engrais de synthèse aussi bien sur le plan environnemental que sur le plan économique
 - ✓ Ajuster très méthodiquement les techniques culturales dans le respect de l'environnement
 - ✓ Meilleure gestion des effluents - optimisation de la charge de travail d'épandage et des coûts
 - ✓ Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et les nuisances olfactives pendant le stockage et les périodes d'épandage
 - ✓ Répondre aux contraintes réglementaires de durée de stockage

Les parcelles qui alimenteront le méthaniseur se situent au centre du projet entre 1 et 6 km. Cela va permettre de conserver sur le territoire non seulement les activités agricoles des trois associés mais également l'activité agricole de trois autres exploitations qui viendront apportés leurs entrants, entraînant sur le territoire une activité agroindustrielle qui pourra dans la durée produire du biogaz pour fournir les réseaux et les besoins du département.

La société SAS Meth'tapole a déjà été créée par les trois actionnaires. L'idée est une prise de participation de Soélia à hauteur de 20% du capital, soit 20.004 €, montant cessible aux actionnaires majoritaires au bout de 7 ans. Soélia s'est également engagée, via une convention, pour un prêt d'associé d'un montant de 450.000 €, remboursable sur 7 ans, au taux d'intérêts de 3,5%.

En réponse à M. Gomez, délégué d'Esparsac, M. Bouet indique que l'objectif en fonctionnement normal est de 90 Nm³ (normo mètre cube/h).

M. Bouet précise à M. Belloc que l'intégralité des entrants est de nature agricole soit des déjections animales liées aux élevages bovins des trois actionnaires majoritaires soit des déchets de cultures existantes. Le peu de culture envisagée spécifiquement pour alimenter le méthaniseur est constitué uniquement de cultures intermédiaires à vocation énergétique c'est-à-dire que ce sont des cultures qui vont venir couvrir les parcelles en période hivernale et qui peuvent être ensilées et qui vont servir de régulateur.

Les membres du Comité syndical valident les modalités de prise de participation de SOELIA dans la SAS METH'TAPOLE, telles que décrites précédemment.

III – Activités

♦ Communes ayant transféré la compétence EP

La liste des nouvelles communes ayant transféré la compétence éclairage public est présentée. Le 9 septembre, 47 communes avaient opté pour l'option 1 et 40 au 2 décembre 2024. Cette diminution signifie que des communes ont finalement basculé sur la deuxième option. 36 communes ont choisi l'option 2 (investissement et maintenance) alors qu'elles n'étaient que 23 en septembre. Soit un total de 76 communes qui ont transféré tout ou partie de la compétence éclairage public.

♦ Le SDE 82, acteur de l'Efficacité Énergétique du territoire

Le SDE 82 a développé depuis 2021 les ressources d'ingénierie territoriale à disposition et en soutien des collectivités dans le domaine de l'efficacité énergétique avec la création du service Conseil en Energie Partagé (CEP). Sur la période 2022-2024 :

- Les conseillers CEP ont réalisé 335 visites de bâtiments et 292 études « énergie »
- L'action du service a contribué à la programmation et à la réalisation de 13,88 M€ de travaux de rénovation énergétique
- Ces travaux représenteraient une économie de 826 MWh d'énergie finale et de 194 tonnes de CO₂.

Le service intervient en complémentarité des missions des partenaires territoriaux auprès des collectivités. Afin de poursuivre la dynamique impulsée, le SDE 82 a engagé de nouvelles actions en 2024 (marchés de prestations audits énergétiques, études et MOE travaux photovoltaïque), et a créé un pôle chaleur renouvelable. Le SDE 82 a également créé le dispositif de mutualisation des certificats d'économie d'énergie en 2012 pour valoriser les travaux d'efficacité énergétique réalisés par les collectivités pour sur des bâtiments ou des installations de plus de deux ans (isolation thermique, remplacement de chaudière, régulation des installations CVC, éclairage public), générer un effet de volume entre les membres, et apporter une bonification financière. La démarche a été simplifiée par une enquête et les communes intéressées ont délibéré et signé une convention de transfert au syndicat. Les communes adressent par la suite les copies des factures des travaux et le syndicat dépose le dossier pour la vente des CEE. Le bilan est positif puisqu'entre 2012-2024 ce sont 222,9 GWh cumac valorisés et 1 195 907 € reversés aux collectivités du département. Le dossier constitué au titre de l'année 2024 sera déposé pour un volume de 31 GWh cumac.

Mme le Maire indique que les modalités du dispositif des certificats d'économies d'énergie évoluent à partir du 01/01/2025 pour les opérations de rénovation de l'éclairage public. Les principales évolutions de la fiche opération standardisée RES-EC-104 concernent les caractéristiques et performances des luminaires, le forfait de CEE attribué aux opérations, les obligations de contrôle et les conditions de dérogation. Ces dispositions seront intégrées dans les opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SDE 82. Un courrier sera envoyé aux communes qui n'ont pas transféré la compétence éclairage public car ces communes devront préciser ces nouvelles obligations dans leurs documents de consultation pour valoriser les CEE en 2025.

♦ **Intervention de M. Belloc, conseiller départemental**

M. Belloc remercie le SDE 82 pour toutes les politiques et les actions menées. Les collectivités, les maires ont besoin de ce syndicat. C'est un soulagement d'avoir une telle structure pour les projets du territoire. Les contraintes budgétaires touchent toutes les collectivités, le Département, les communes ou le syndicat. Le Département va tout faire pour maintenir la subvention de 300 000 €. Bravo pour les deux projets de Soélia. Les collectivités ont besoin de professionnels pour les accompagner dans leurs projets. Il remercie le syndicat, les élus et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

♦ **Intervention de M. Deville, Conseiller Régional**

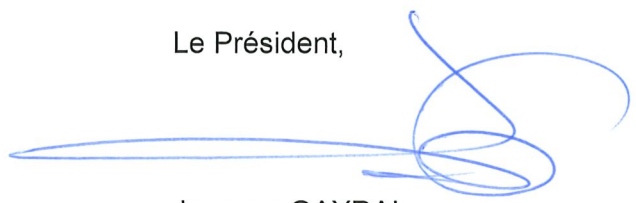
195 communes quasiment toutes représentées, ça prouve la force de ce syndicat et j'ai envie de dire « solidarité », solidarité à nos territoires ruraux. Je suis Conseiller régional, je fais partie aussi du Grand-Montauban mais je fais aussi partie de ces élus qui sont très inquiets. Notre territoire ne peut marcher sans cette dose d'humanité. En tant qu'avocat, un vieux monsieur m'a dit que l'avocat était celui qui recherchait à l'intérieur de chacun d'entre nous cette part d'humanité qui relie les êtres humains entre eux. Mais l'humanité relie aussi les territoires entre eux. Le Grand-Montauban compte 12 communes, presque 100 000 habitants soit 28 % de la population et génère 65 à 70 % du PIB du département. Avec l'arrivée de la ligne à grande vitesse, qu'en sera-t-il ? Qu'en sera-t-il des autres territoires ?

J'ai lu le projet de loi de finances et je me suis étouffé. Le Cas-Facé est un budget qui permet d'aider vos collectivités. C'est un budget très important dans son action mais tout à fait symbolique par son montant. On est en train de couper ce lien entre nos territoires, ce lien de solidarité. Je suis très en colère parce qu'il y a des économies à faire. On a des administratifs qui sont responsables sur leurs deniers personnels, nous sommes contrôlés par la Cour Régionale des Comptes et pour autant nous avons un 3^{ème} interlocuteur, qui n'y est pour rien, c'est le trésorier. Il y en a 16 000 en France. C'est reconstruire le contrôle. C'est 16 000 personnes que l'on pourrait affecter par exemple à l'univers des contrôles fiscaux. Ces 16 000 personnes coûtent 1 milliard et demi chaque année c'est-à-dire quatre fois ce qu'on est en train d'essayer de réformer et qui est pourtant une aide pour vos collectivités. Notre territoire marche bien parce qu'il est le fruit d'une grande histoire. Il est le fruit de l'humanité, il est le fruit de nos associations, de nos collectivités. On serait quoi sans la loi de 1901 pour les associations, on serait quoi sans des syndicats comme les vôtres. On aurait des territoires morcelés avec les gros territoires urbains et les territoires ruraux qui vont mourir. Notre assemblée nationale manque de gens comme Victor Hugo. En tant que député, il avait dit quelque chose de très important « Soyez comme les arbres, perdez vos feuilles mais jamais vos racines, changez d'opinion mais jamais de principe ». On peut changer d'opinion, on peut modifier nos prévisions budgétaires mais il ne faut jamais changer nos principes qui sont des principes de solidarité parce que la solidarité c'est l'efficacité, l'efficacité c'est l'équité et au fond je suis très heureux de voir l'organisation contractuelle du SDE 82, un homme une voix, un territoire une voix c'est aussi ça l'égalité. Voici, M. le Président ce que je voulais vous dire.

M. le Président du SDE 82 remercie toutes les personnes présentes pour leur participation à ce comité syndical et invite les participants à rejoindre la salle jouxtant celle de la réunion pour prendre le déjeuner.

M. Gayral remercie de nouveau Mme le Maire de Montbeton d'avoir accueilli le SDE 82.

Le Président,



Jacques GAYRAL